



*Communiqué de presse
Paris, le 4 mai 2018*

Signature d'un Contrat local de Santé à Paris

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), la ville de Paris et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris expriment leur grande satisfaction après la signature, vendredi 4 mai 2018, du premier contrat local de santé (CLS) à Paris.

À Paris, la politique de santé s'organise autour de trois grandes orientations : réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ; volonté d'intégrer les questions de santé dans l'ensemble des politiques publiques ; souhait de faire de chaque Parisien(ne) un acteur de sa santé.

Dans une dynamique commune, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'ARS d'Île-de-France, la ville de Paris et la CPAM de Paris, ont souhaité poursuivre leur engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en s'inscrivant dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS).

L'élaboration du CLS s'inscrit dans une double continuité : les Assises Parisiennes de la Santé, qui ont permis d'étayer depuis 2016, dans une démarche participative, un diagnostic et des propositions d'actions sur les grands enjeux de santé rencontrés sur le territoire parisien ; le Projet régional de santé 2018-2022 de l'Agence régionale de santé qui a posé un diagnostic territorial et retenu un axe transversal relatif à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et trois axes stratégiques : développer les politiques qui contribuent à la santé, favoriser les parcours de santé adaptés aux publics vulnérables et développer l'approche et la gouvernance territoriale en santé dans un cadre participatif.

Intégrer les enjeux de santé environnementale, établir une stratégie de lutte anti-vectorielle, promouvoir la santé nutritionnelle et la pratique de l'activité physique dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, faire de Paris une ville sans Sida, favoriser l'accès à la prévention vaccinale, multiplier les actions coordonnées innovantes dans le champ de la prévention et de la réduction des risques, créer des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoires pour permettre l'accès aux soins de 1^{er} recours des personnes précaires ou vulnérables ou encore créer un Observatoire parisien de la santé sont autant d'exemples concrets au cœur de ce dispositif novateur.

Cette signature permet d'entériner, de conforter et de développer nos actions de santé sur le territoire parisien pour les trois années qui viennent, dans une dynamique partenariale. Il annonce notre engagement commun dans la réalisation d'une politique publique de santé coordonnée sur le territoire au service des parisiennes et des parisiens.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)